Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251216-DCM20251203-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 16/12/2025
Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 25
- conseillers votants : 28
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Gwendal LE COQ, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, Christelle MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Alain FLOUR, pouvoir à Jean-François TREGUER
Caroline PRIGENT-LÉON, pouvoir à Charline NICOVIOTIS
David NORMAND, pouvoir à Gwendal LE COQ

Absente : Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-12-03
OBJET
TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2026

Les tarifs doivent être fixés concernant la participation des usagers lors de l'utilisation de services communaux.

Ces tarifs sont revus tous les ans.

Proposition retenue par la commission finances du 3 décembre 2025 :

- Vente de bois et travaux divers : augmentation de 1%
- Restauration et autres tarifs de restauration : maintien des tarifs 2025
- Intégration des enfants en classe ULIS au quotient familial
- Pourcentage de répartition du temps d'animation sur la pause méridienne
- Mise en place d'un tarif unique adulte pour le restaurant scolaire
- Périscolaire, jeunesse et centre de loisirs : augmentation de 1%
- Médiathèque : maintien des tarifs 2025
- Occupation du domaine public : augmentation de 1%
- Modification du tarif camion outils en camion / déballage
- Cimetière : augmentation de 1%
- Salles communales : maintien des tarifs 2025
- Pénalités – absences non justifiée : augmentation de 1%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les tarifs communaux pour 2026 tels que présentés en séance et annexés ci-après.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 23/12/2025
et de la publication effectuée le : 23/12/2025